

FISHERY COUNTRY PROFILE

Food and Agriculture
Organization of the United
Nations

FID/CP/HTI



Août 2005

PROFIL DE LA PÊCHE PAR PAYS

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

RESUMEN INFORMATIVO SOBRE LA PESCA POR
PAISES

Organización de las
Naciones Unidas para la
Agricultura y la
Alimentación

LA RÉPUBLIQUE DE HAÏTI

DONNÉES ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES - AOÛT 2005

Superficie:	27.000 km ²
Superficie du plateau continental (jusqu'à l'isobathe 200 m):	5.857 km ²
EEZ:	86.398 km ²
Longueur des côtes:	1.977 km
Population (année 2003):	8.326.000 hab
PIB au prix d'acquisition (2003):	\$EU 2.9 billion
PIB par habitant (2003):	\$EU 400
PIB agricole (2002):	27.9% de PIB

DONNÉES SUR LE SECTEUR DE LA PÊCHE

Bilan des produits (2003):

Données	Production	Importations	Exportations	Offre totale	Offre par habitant
	en tonnes poids vif				kg/année

Poisson destiné à la consommation humaine	5.000	16.679	337	21.342	2.6
Poisson destiné à la consommation animale et à d'autres fins	-	-	-	-	-

Nombre d'emplois (2003):	
i) Secteur primaire (aquaculture comprise):	50. 000
ii) Secteur secondaire:	5.000
Valeur brute de la production halieutique (2003):	\$EU 16.000.000
Commerce (2003):	
importations:	\$EU 7.912.000 8.834 tonnes
exportations:	\$EU 3 752 000 349 tonnes

Secteur général des pêches

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture ne constitue pas à proprement un secteur stratégique de l'économie haïtienne, mais sa contribution est loin d'être négligeable en particulier en zones côtières où il contribue de manière considérable au maintien d'emplois dans des zones où les opportunités économiques sont de plus en plus rares. A noter toutefois que la contribution de l'aquaculture est marginale en Haïti et que la pêche continentale, bien que non négligeable (300 t de production annuelle et environ 800 emplois directs), représente des enjeux économiques et sociaux bien moindres par rapport à ceux liés à la pêche maritime.

Profil des captures

La production halieutique nationale peut être raisonnablement estimée à environ 8.000 tonnes/an se répartissant comme suit : Poissons démersaux et des accores : 3.000 tonnes. Pélagiques côtiers : 1.200 tonnes. Pélagiques océaniques : 1.500 tonnes. Crustacés (crevettes, langoustes, crabes) : 2.000 tonnes. Lambi : 300 tonnes.

Sites de débarquement

Port-au-Prince, Lully, St Marc, Gonaïves, Mole St nicolas, Port-de-Paix, Cap-Haitien, Fort-

Liberté, Petit-Goave, Roseaux, Jeremie, Dame-Marie, Ansed'Hainault, Les Cayes, Zanglais, Aquin, Jacmel, Marigot.

Moyens de production

les types de bateaux peuvent être classifiés comme suit:

Les canots à quille de 10 à 18 pieds de long.

Les barques à fond plat (corallins) de 10 à 15 pieds.

Les pirogues monoxyles (bois fouillés de petite taille de 10 à 12 pieds en moyenne).

Le nombre total de ces embarcations se situe entre 6.500 et 7.000 unités pour l'ensemble du pays. Par ailleurs, il est à noter l'apparition dans le milieu d'une trentaine d'embarcations à fibre de verre à fond plat.

Pour les engins de pêche, nous pouvons noter l'utilisation d'une vingtaine d'engins différents. Ces engins présentent des caractéristiques de pêche passive simple.

Les filets maillants fixes : Engins habituellement callés le soir et relevés chaque matin. Deux à quatre hommes travaillent sur l'unité de pêche. La durée d'immersion des filets varie de 18 à 24 heures. On recense également quelques filets dérivant de surface, mais ces derniers sont peu utilisés et la technique n'est pas très bien maîtrisée.

Les filets en monofilaments : d'usage relativement récent, les filets sont calés soit à l'aveuglette, soit lors des passages de poissons saisonniers ; les filets sont parfois posés en barrage ou en épis le long de la côte en cercle ; les nappes ont une longueur moyenne de 80 à 275 m pour 4 à 5 m de chute ; les maillages les plus utilisés sont ceux de 50 à 80 mm de mailles étirées.

Les Filets maillants battants : Ce genre de filet est utilisé sur des canots de 6 mètres de long environ ou embarquent 7 à 8 pêcheurs; le filet est placé en demi-cercle et les pêcheurs, en plongeant, guident les bancs de poissons dans le filet (il s'agit en fait d'un filet maillant encerclant, d'une longueur de 400 à 500 mètres et d'une longueur de chute de 4 mètres minimum).

Les filets trémails : C'est un engin introduit dans le pays depuis une trentaine d'années environ, cet engin de pêche permet de capturer principalement les espèces benthiques (langoustes, lambi, crevettes et autres poissons démersaux) ; les contraintes à son utilisation intensive se trouvent dans son relevage plus fréquent (toute les six heures environ) en raison de la température élevée de l'eau qui détériore rapidement un poisson emmêlé. La longueur d'un trémail varie entre 100 et 400 mètres. Les grandes mailles peuvent atteindre 450 mm de mailles étirées tandis que celles de la nappe centrale 95 mm.

Filet tortue ou filet à caret (folle) : Ce filet est surtout utilisé dans la région sud du pays, particulièrement durant les mois de mai à juillet lorsque les tortues viennent pondre sur la cote ; ces engins sont calés sur des fonds de 10 à 20 mètres, la ralingue supérieure flottant en surface.

Lignes petites flottantes : Munies d'un flotteur, ces lignes ont une ligne mère de monofilament de 20 à 50 mètres de long sur laquelle sont fixés de 1 à 14 avançons ; chaque pêcheur mouille une dizaine de lignes simultanément et les relève à tour de rôle ;

selon la longueur, le nombre d'hameçons, et leur utilisation, on distingue les petites flottes (ou lignes de surface), les lignes de grands fonds (ou palangrottes), les lignes de traîne et les palangres.

Bouées zorphies : similaires aux lignes petites flottes, ces lignes sont plus courtes (un avançon de 50 cm supporte un seul hameçon soutenu par un petit flotteur) ; elles sont disposées de 3 m en 3 m par un seul pêcheur qui, après en avoir largué une trentaine, surveille ses flotteurs.

Lignes grands fonds (ou filador) : elles comportent entre 10 et 18 hameçons espacés d'un mètre environ pour une longueur de 200 mètres ; elles sont lestées par une pierre (la technique dite roche tombée permet de faire couler rapidement la ligne lestée d'une pierre d'environ 1 kilo qui se libère dès qu'elle touche le fond) et appâtées de seiches, lambis ou poulpes ; les lignes peuvent être parfois filées jusqu'à 200 brasses de lignes ; la pêche à la ligne de fond n'est pas appréciée par les pêcheurs car elle se déroule à l'arrêt, empêchant la pêche à la traîne, qui apparaît comme étant la technique la plus rentable ; dans certains endroits, la difficulté d'obtenir de l'appât de qualité et la gêne occasionnée par les courants, ainsi que la durée du relevage manuel des lignes de grand fond n'encourage pas l'application de cette technique malgré l'intérêt des captures (mérus, etc.).

Lignes verticales (parfois dérivantes) : utilisées pour les espèces de fond aux accores et par courant faible, elles ciblent les espèces à forte valeur marchande (sardes, vivanneaux, etc.).

Lignes de traîne : généralement composées d'un hameçon unique et d'un fil de nylon attaché à un flotteur, elles sont utilisées pour la pêche au gros ; le leurre est souvent composé dans la barbe de maïs (appât très fragile ne servant la plupart du temps que quelques heures), sinon les pêcheurs utilisent aussi de petits balaous (belonidae) très attractifs.

Pêche bouée (ou mè-balaou ou pêche calebasse) : Lorsque le poisson mord (les espèces cibles sont les grands pélagiques), la ligne est relâchée et le flotteur est suivi visuellement jusqu'à épuisement du poisson ; l'appât est parfois un balaou vivant destiné à la pêche des markaires, marlins, voiliers et béquines.

Palangre de fond : constituée par une ligne mère en nylon torsadé contenant des avançons de 30 à 50 cm séparés d'environ 1,80 m, une palangre peut avoir entre 200 et 800 hameçons par panier ; une bouée pavillon est fixée à chaque extrémité de l'engin ainsi qu'au milieu pour éviter les croches sur les petits coraux isolés ; les canots utilisés peuvent aller jusqu'à 12 pieds avec 3 ou 4 hommes à bord ; l'appât est constitué de petits poissons, crevettes, et autres morceaux de poissons : une à deux poses par jour/nuit est pratiquée selon l'abondance des captures observées dès la première levée.

Sennes de plage : celles-ci ont généralement une longueur de 90 à 150 m bien que certaines puissent atteindre plus de 600 m ; le maillage dégressif passe de 50 mm étiré niveau des ailes, et jusqu'à de 15 à 9 mm au niveau de la poche ; la manoeuvre s'effectue par 6-8 hommes environ ; les sennes peuvent être utilisées pour la capture de pélagiques côtiers (balaous, sardines, harengs, anchois argentés, coulourous) passant près des rives et aussi pour la capture des appâts (les petites mailles retiennent les alevins et de nombreuses espèces côtières ainsi que les post-larves de crevettes) ; les grandes sennes

peuvent capturer: diverses bonites lorsque celles-ci quittent les accores après les fortes pluies pour pénétrer sur le rebord du talus continental; les sennes de plage sont surtout utilisées dans les zones de production en situation d'extrême précarité où les opportunités d'emplois sont particulièrement rares.

Sennes à balaou : il s'agit d'une senne tournante primitive sans coulisse à mailles très fines (30mm) utilisée dans les parages de Luly ; leur longueur varie de 300 à 700 m ; l'équipage de manœuvre est composé de 6 à 8 pêcheurs sur un canot de 6 à 8 m de long; les captures peuvent atteindre jusqu'à 150 kg/jour en bonne période (époque du Carême).

Epervier: manœuvré par un seul homme, cet engin est surtout utilisé pour la capture des petits poissons (sardines, anchois etc.) destinés à l'appât pour la pêche à la ligne de fond, à la palangre ou à la traîne.

Nasses : elles sont du type Caraïbes classique, en forme de Z à deux entrées opposées, et fabriquées en bambou refendu tressé (les mailles hexagonales mesurent le plus souvent 5-6 cm dans leur diagonale) ; elles sont utilisées soit flottantes (flotteur bambou ou polystyrène, bidon de plastic de 1 gallon) et non appâtées pour la capture de poissons pélagiques (carangues), soit placées au fond et appâtées pour la langouste et les espèces démersales; l'appât utilisé est généralement végétal (fruit de l'arbre à pain, mangues, oranges mures). Des broyats d'oursins et de crustacés sont parfois utilisés pour imprégner les nasses d'essences attractives ; la dimension des nasses est très variable selon, l'espèce recherchée, les plus grandes atteignant 3,50 m de long sur 0,60 m de haut ; un pêcheur seul peut poser 10 à 20 petites nasses à Balbalins (*Upeneus martinicus*) alors qu'un canot de 15 pieds en posera une trentaine plus au large pour les espèces nobles et les langoustes ; les nasses sont immergées pour une période de quelques jours à 1 ou 2 semaines (FAO, 1989), mais sont visitées chaque jour; la durée de vie d'une nasse est relativement limitée, soit de 4 à 5 mois ; les nasses flottantes (fonctionnant comme des DCP primitifs) attirent les petits poissons servant ainsi d'appât aux plus grandes espèces pélagiques telles que les daurades coryphènes, les carangues, et espèces associées.

Pêche en plongée : celle-ci s'effectue généralement en apnée, avec ou sans fusil sous-marin (souvent de fabrication locale, dépourvu de système de sécurité au déclenchement de la flèche, et donc d'une manipulation extrêmement dangereuse) ; cette activité peut également être pratiquée à l'aide d'un compresseur monté sur un canot avec tube à air pour la pêche des langoustes, lambis, gros poissons démersaux, coraux etc., l'équipage étant alors généralement composé de 4 hommes et les plongées s'effectuant jusqu'à une profondeur de 25 m environ (cette pratique peut aussi servir à la pêche des poissons d'aquarium); l'utilisation de la pêche au compresseur dans certaines zones (qui correspond davantage à une logique d'enrichissement rapide de quelques opérateurs influents qu'à une logique de création d'emplois) est par ailleurs à l'origine de la dégradation rapide de certains écosystèmes.

Pêche à la lumière : il s'agit d'un mode d'attraction pour la capture de petits poissons (au moyen d'une ampoule de 25-30 watts immergée et branchée à une batterie électrique de quelque 100 ampères-heures) servant ensuite comme appât pour la pêche au bord du talus continental, et non de la pêche au lamparo proprement dite; cette pêche s'effectue durant les nuits sans lune et commence au crépuscule par fonds de 20-30 m, puis les pêcheurs approchent progressivement vers les fonds de 80 m environ, près du talus, où ils pêchent avec de l'appât vivant toute la nuit.

Pêche aux jorfilles: pratiqué dans le nord et nord-ouest haïtien, ce type de pêche

correspond en fait à une petite palangre dérivante supportée par un flotteur, contenant un seul hameçon appâté ; chaque pêcheur peut utiliser jusqu'à 50 jorfilles durant une opération de pêche.

Sous-secteur de la pêche récréative

La pêche récréative est très peu développée à Haïti. Il n'y a que quelques particuliers qui s'y adonnent de façon ponctuelle à l'époque des passages de pélagiques océaniques plus particulièrement dans la région de l'ouest dans le Golfe de la Gonâve.

Utilisation du poisson

Il existe trois grandes catégories de produits de la pêche en Haïti, en fonction de leur valeur à la production, de leur mode de conditionnement et de leur destination. On peut distinguer :

- Les produits principalement destinés à l'exportation (langoustes, crevettes, chair de lambis et poulpes).
- Les poissons de première catégorie (poissons « colorés » Lutjanidés, Serranidés, etc.) et certaines espèces pélagiques telles que les carangues, barracudas, etc. de taille moyenne à élevée, destinés aux marchés captifs des grands centres urbains.
- Les poissons de deuxième choix destinés aux marchés de proximité (en frais ou transformé) ou expédiés sur les marchés urbains après transformation par salage-sechage (espèces « nobles » mais de petite taille, et petits pélagiques).

Généralement toute la production est destinée à la consommation humaine. Il n'y a pas d'utilisation de sous produits à proprement parler. Certaines parties non utilisés de produits nobles comme la langouste sont utilisées comme appâts dans les nasses ou casiers à poissons. Il n'y a pas d'utilisation comme aliments pour animaux des résidus éventuels de la pêche et encore moins comme farine de poissons.

Marchés du poisson

Le premier marché est celui de l'exportation et concerne surtout les produits nobles tels que les langoustes et crevettes, et un peu moins la chair de lambi (*Strombus gigas*) et les poulpes. On peut retrouver aussi ces produits dans le menu de quelques grands restaurants de la capitale et de villes de province

Le second marché est celui qui concerne surtout les poissons de première catégorie (poissons « colorés » Lutjanidés, Serranidés, etc.) et certaines espèces pélagiques telles que les carangues, barracudas, etc. de taille moyenne à élevée, destinés aux marchés captifs des grands centres urbains.

Rôle des pêches dans l'économie nationale

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture ne constitue pas à proprement un secteur stratégique de l'économie haïtienne, mais sa contribution est loin d'être négligeable en particulier en zones côtières où il contribue de manière considérable au maintien d'emplois dans des zones où les opportunités économiques sont de plus en plus rares.

Demande

La consommation en produits de la mer peut être estimée à environ 2.6 kg/an/hab., sur la

base d'une disponibilité apparente de 21.300 t (en équivalent frais)' et d'une population de 8 millions de personnes. Ce chiffre indique une consommation assez faible en produits de la mer, révélatrice de modes de consommation liés à la faiblesse du pouvoir d'achat des populations en général (le poisson est en fait le plus souvent utilisé comme condiment).

Offre

Selon une analyse menée par le Bureau de Nutrition du Ministère de la Santé Publique et de la Population du pays, la consommation de produits carnés (poulet, cabrit, bœuf, lapins, et autres) était de 12 kilogrammes par hab/an en 1987. La consommation de viandes de poissons sous toutes ses formes était de 4 kilogrammes/hab/an. Avec un total de 16 kilogrammes/hab/an de consommation de produits carnés toutes catégories, cela représentait un déficit de 7 kilogrammes/hab/an en fonction du seuil de carence mondial pour la consommation des protéines d'origine animale qui est de 23 kilogrammes/ha/an.

Commerce

Les exportations de produits de la mer sont principalement constituées de langoustes, de crevettes (environ 50 t) et de diverses espèces de forte valeur marchande exportées vers la République Dominicaine. Cela représente au total entre 4 et 5 millions \$EU par an en valeur chaque année.

Les importations sont principalement constituées de chinchard congelé (environ 15.000 t/an) et d'importations plus traditionnelles en Haïti comme le hareng-sel (environ 5.000 t/an), le hareng-saur (environ 1.000 t/an) et diverses conserves (environ 2.000 t/an). Les importations représentent au total environ 8 millions \$EU par an en valeur.

Sécurité alimentaire

L'enquête budget consommation des ménages (EBCM II, 1999-2000) permet de disposer de chiffres actualisés sur la pauvreté en Haïti : 3.800.000 personnes ont des revenus qui ne leur permettent pas d'acquérir sur le marché les 2.240 Kcal par jour nécessaires à une alimentation minimum (pauvreté absolue), et sont donc directement en situation d'insécurité alimentaire. Cette insécurité, à la fois diffusée et très répandue, concerne principalement le milieu rural : sur 56 % de la population affectée, 75% des personnes vivent en milieu rural.

La malnutrition est une des conséquences les plus graves de cette insécurité alimentaire. La contribution des pêches et du poisson à la sécurité alimentaire est très faible pour le moment comme en témoignent les différents chiffres sur la consommation du poisson fournis par le Bureau de Nutrition du Ministère de la Santé Publique et de la Population de Haïti (4,1 kgs/hab/an).

Emploi

Les principaux emplois créés par les pêches sont :

- Dans le secteur Primaire, ceux de marins, de pêcheurs, de capitaine de bateaux. On peut valablement estimer le nombre dans ce secteur à 50.000 emplois.
- Dans le secteur secondaire, ceux de fabricants d'engins (nasses, filets, etc.), de vendeurs de matériels et engins de pêches, etc. On peut valablement estimer le nombre dans ce secteur à 5.000 emplois.

Obstacles

Les principaux obstacles auxquels se heurte la mise en valeur du secteur des pêches sont :

En ce qui est de la ressource :

- La baisse des rendements de captures.
- L'augmentation constante de l'effort de pêche sur le plateau continental très étroit
La baisse continue du maillage des filets.
- La poursuite du processus de dégradation des écosystèmes côtiers en raison de l'absence de politiques environnementales effectives.
- La pêche au compresseur ou à la senne qui entraîne une utilisation destructive de l'environnement.
- La faiblesse du système de contrôle et de surveillance concernant l'application des quelques mesures réglementaires sur la pêche visant à préserver la productivité des stocks halieutiques.

Pour ce qui est de la ressource des priorités doivent être accordées à l'aménagement des pêcheries actuelles, avec des possibilités d'augmenter la production.

Pour ce qui est des techniques et modes d'exploitation il faut introduire des améliorations au niveau de la pêche artisanale.

Un accent particulier doit être mis dans le domaine du développement organisationnel des pêcheurs, et la nécessité de modifier les approches en matière d'intervention en milieu pêcheur.

Pour ce qui est de la valorisation des produits de la pêche, il existe des possibilités d'augmenter les revenus des pêcheurs et d'améliorer la sécurité alimentaire à travers une meilleure organisation de la commercialisation et de la promotion des filières créatrices de valeur ajoutée.

Pour ce qui est du cadre institutionnel et juridique, il y a un besoin urgent d'apporter des réponses adaptées à des problèmes sérieux et récurrents notamment:

- Des capacités insuffisantes de l'administration en matière de gestion durable du secteur et de conservation des ressources halieutiques marines.
- De l'inadaptation de la législation et du faible niveau d'application de la réglementation.
- Du manque de cohérence dans les politiques publiques sectorielles.
- Du manque de masse critique minimale nationale en matière d'expertise.
- De la méfiance marquée des pêcheurs.

Recherche

Pour le moment il n'y a pas d'institution de recherche dans le domaine en Haïti et ayant des activités soutenues. Il n'y a que des institutions étrangères, particulièrement des centres de formations nord-américaines, à travers leur navires de recherche qui parcourent au cours de certaines périodes de l'année la mer territoriale de la République d'Haïti dans le cadre de leur programme de formation d'étudiants en océanographie. La plupart des centres universitaires locaux ont pour le moins un cours sur l'environnement marin, sans cependant avoir de véritable programme ni de département de recherche.

Éducation

Il existe en Haïti au moins une demi-douzaine de centres de formation universitaire qui dispensent dans leur curriculum un cours ayant rapport à l'environnement marin. Cependant comme signalé précédemment il n'y a pas véritablement de programme de recherche dans ces centres universitaires. La plupart des cadres formés dans le domaine sont obligés de voyager pour entreprendre des études en océanographie ou autre science connexe du domaine maritime dans des centres universitaires nord-américains (Etats-Unis ou Canada ou encore dans des centres universitaire des caraïbes ou de pays européens). Depuis plusieurs années le Japon à travers ses programmes d'assistance techniques offre des possibilités de formations de courte durée dans le domaine des pêches maritimes.

Institutions oeuvrant dans le secteur des pêches

En Haïti, selon la loi, c'est le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, à travers sa Direction des pêches et de l'aquaculture, qui est responsable de la gestion du secteur de la pêche et de l'aquaculture. La Direction des pêches est composée au niveau central de deux services principaux : le Service des pêches maritimes et Le Service d'aquaculture.

Le Ministère de l'environnement de son côté joue un rôle normatif, mais pour le moment n'est pas vraiment opérationnel. Dans le cadre de ses activités le Ministère de l'environnement a mis sur pied un plan d'action pour l'environnement (PAE) avec l'assistance du PNUD. Ce plan prévoit notamment la création d'un nouveau cadre légal et institutionnel. Le cadre institutionnel doit être enrichi par la création d'un certain nombre d'organes administratifs dont certains doivent voir une participation de la société civile. Le cadre légal a été élaboré pour tenir compte des différents textes. D'une manière plus spécifique, le PAE prévoit la mise en œuvre d'un programme pilote de gestion intégrée des zones marines côtières ainsi que des projets de protection des aires marines (en particuliers baies). Ces deux actions concernent directement le secteur de la pêche maritime.

Une autre institution s'occupant sporadiquement de programme d'étude sur le milieu marin est la Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire de l'Université d'Etat d'Haïti (FAMV) qui a conduit il y a quelques années de cela, un programme d'évaluation de l'état de santé des principaux écosystèmes marins côtiers d'Haïti, intitulé « Diagnostic écologique des écosystèmes et des ressources marines côtières de la République d'Haïti ». A l'heure actuelle, la FAMV ne dispose pas, à proprement parler, de programme régulier en matière de recherche et de formation dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture. Les activités dans ce domaine sont organisées de manière sporadique à partir de sources de financement extra-budgétaires (projets), selon le cas, soit au sein du Département des ressources naturelles, soit au sein du Département de production animale. La FAMV dispose également d'un Département d'économie rurale, mais celui-ci n'a jamais été

associé aux projets de pêche dans lesquels la Faculté a été impliquée.

Autre institution est l'Université Quisqueya (UniQ) qui est une université privée fonctionnant selon le principe des universités privées nord-américaines. Elle n'a pas développé de compétences particulières jusqu'à présent dans le domaine de la pêche. Cependant, elle dispose d'infrastructures, d'équipements et de savoir-faire relativement avancés sur le plan technologique dans différents domaines. Ainsi dans le domaine de l'environnement, l'UniQ est par exemple dotée d'un Centre d'application de la télédétection et des systèmes d'information géographique.

Deux autres centres de formation universitaire, à savoir l'Université Notre Dame d'Haïti et l'Université épiscopale d'Haïti, toutes les deux qui n'ont pas de réelles compétences dans le domaine, offrent également des cours théoriques ayant rapport au milieu marin, notamment en océanographie et en aquaculture, sans posséder d'infrastructures pour les recherches.

Cadres juridiques généraux

La législation des pêches en vigueur est toujours composée du décret du 27 octobre 1978 réglementant l'Exercice du Droit de Pêche en Haïti. Celle-ci a fait l'objet d'analyses critiques et de propositions détaillées visant à la rendre plus adaptée à la situation halieutique du pays, notamment dans le cadre du projet FAO TCP/HAI/4509 exécuté en 1986. L'objet de ce projet était d'assister le Ministère de l'agriculture (responsable du secteur de la pêche) dans l'élaboration d'une législation et d'une réglementation pour le secteur des pêches pris dans son ensemble. L'analyse et les conclusions des rapports produits dans le cadre de ce projet ont démontré les insuffisances, les lacunes et les incohérences qui caractérisaient, en 1986, le droit haïtien des pêches et de l'aquaculture eu égard aux exigences et besoins internes en matière de développement du secteur et aux normes pertinentes définies par les instruments internationaux en vigueur à l'époque.

Malgré la pertinence du travail accompli dans le cadre de ce projet, aucune suite n'a été donnée aux propositions en raison de l'absence de parlement ou de manque de priorité à accorder à de nouveaux projets de lois pour ce secteur. Dans l'hypothèse d'une révision/actualisation de la législation sur les pêches, il conviendrait de se référer aux documents produits dans le cadre de ce projet et de prendre en compte les objectifs et la stratégie de la politique des pêches, qui a déjà été proposée, afin que la législation des pêches devienne un instrument de politique sectorielle adapté et pertinent. En outre, il conviendrait de prendre également en compte les récents développements internationaux, comme la Conférence des Nations unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poisson grands migrateurs ou le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable. En effet, toute nouvelle législation en matière de pêche doit refléter non seulement les nouvelles orientations en matière politique et institutionnelle, mais elle doit également prendre en compte les nouveaux instruments relatifs à la gestion des ressources halieutiques issus du droit international et qui demandent aux Etats d'adopter de nouveaux comportements.

Par ailleurs, il est important de retenir que le projet de loi élaboré (dans le cadre du projet TCP/HAI/4509) en vue d'une délimitation des zones maritimes demeure d'actualité, et pourrait en conséquence être soumis tel quel à la procédure d'adoption.

Mais au-delà de la nécessité de réviser le cadre juridique de la pêche en Haïti, il est important de signaler que la situation générale en matière de suivi, contrôle et surveillance de la pêche, est critique.

Par ailleurs, on peut signaler qu'une revue des textes concernant l'environnement, y compris ceux portant sur la législation des pêches, a été réalisée récemment dans le cadre du projet ECMU (PNUD/IUNOPS/HAI/92/001). De même l'université Quisqueya (une université privée) dispense des cours sur le droit de l'environnement, tandis qu'il existe une association dénommée Association haïtienne du droit de l'environnement (AHDEN). Les initiatives en la matière existent, mais en règle générale, la législation de l'environnement s'avérerait toutefois difficilement applicable.

Liens Internet

Il n'y a pas d'adresse internet officielle pour le moment pour la Direction des Pêches du Ministère de l'Agriculture de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural. Pour le moment nous utilisons les adresses personnelles des responsables et cadres de la Direction des Pêches. L'adresse du Directeur actuel de la Direction des Pêches et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural de Haiti est : pglafontant@hotmail.com / pglafontant@yahoo.com.

Aide extérieure

Titre du Projet	Années	Zone d'Intervention	Quantite	Montant
Projet CARICOM/ Assistance Technique/ Bourse d'Etude	2002-2004	-		\$EU 32.000.00
Projet Assistance technique CARICOM/ Statistiques Pêches	2003-2004	Tout le territoire	1	\$EU 48.000.00
Projet Pêche Dispositifs de Concentration de Poissons / Banque Interaméricaine de Développement (BID)	2005	Nord-Ouest / Nord-Est / Ouest	18	\$EU 625.000.00
Projet Pêche U.E./ Grande Anse	2004-2005	Sud-Ouest	6	\$EU 250.000.00
Projet Pêche U.E./ Chardonnières	2003-2004	Sud	6	\$EU 300.000.00
Japon/Bourse d'Etude	2004	-	3	-
Taiwan/ Bourse d'Etude	2004	-	3	-
Assistance Technique LASPAU (USA)/ Canada	2003-2004	-	1	-